Ville de Lausanne
Service du travail

Direction des sports
et de la cohésion sociale

Commission n°88 du Conseil communal

Rapport-préavis 2018/37 : Locaux de Sévelin 8-14 : aménagement

Présidence	Mme Marlène Voutat
Membres présents	Mme Esperanza Pascuas Zabala
	M. Guy Gaudard
	M. Jacques Pernet
	M. Ngoc Huy Ho
	Mme Sara Soto
	M. Georges-André Clerc
	M. Vincent Vouillamoz
	M. J.-Etienne Rastorfer (rempl. V. Brayer)
	M. J.-Luc Chollet (rempl.Ph. Ducommun)
Membres excusés	M. Dominique Gigon
	Mme Line Golestani Droël (démissionnaire)
Représentants de la Municipalité et de l'Administration	M. Oscar Tosato, Directeur Sports et Cohésion Sociale
	M. Michel Cambrosio Redmer Chef du Service du travail
	M. Olivier Savary, Adjoint au chef de Service du travail
Prise de notes	Mme Céline Charrière, secrétaire - que nous remercions

---

La séance commence par la visite du chantier des futurs locaux de Sévelin 8-14 et la visite du restaurant *Au Goût du jour* à Sévelin 36. Le déménagement est prévu au 1er trimestre 2019.

Qui seront les principaux bénéficiaires des locaux Sévelin 8-14
Le Chef du Service du travail répond que pour l'ensemble d'Emploi Lausanne, comme pour *Au Goût du jour*, le principal client est le SDE (Service cantonal de l'emploi) pour des bénéficiaires de l'assurance chômage ou du revenu d'insertion professionnelle.
On accueille également des gens envoyés par le Service de prévoyance et d'aide sociale, par l'AI et, ponctuellement, les milieux de l'intégration comme l'EVAM, par exemple. Les demandeurs d'emploi ne peuvent accéder directement aux mesures, ils le font toujours par le biais d'une décision d'un prescripteur.

Emploi Lausanne détermine quelles sont les mesures qui leur sont utiles, notamment dans le domaine de l'informatique. IT4Net offre une formation par la pratique à des informaticiens de réseau au chômage. Autre exemple, le Canton a voulu, il y a 20 ans, qu'il y ait une mesure dans le multimédia et la Ville de Lausanne était l'organisateur le mieux positionné pour cela. Cette mesure rencontre beaucoup de succès, il y a toujours une liste d'attente. 5D Multimedia est l'une des mesures phare d'Emploi Lausanne. Les gens qui passent par cette mesure sont souvent des webdesigners. Elle est reconnue par les ORP (Office Régional de Placement) comme proposant une plus-value pour les demandeurs d'emploi.

Concernant la durée de la mesure, les mêmes règles sont identiques partout. Un programme spécifique a une durée initiale de 3 mois. Si le conseiller ORP y voit un intérêt, il peut demander une prolongation de la mesure pour 3 mois supplémentaires.

Concernant le futur restaurant de Sévelin 8-14 le Chef du Service du travail répond qu'*Au Goût du jour* a reçu un mandat du SDE pour gérer le restaurant d'application. Le lieu d'exploitation actuel situé à Sévelin 36 sera fermé et la même équipe gérera le futur restaurant.

Il est constaté que la partie restaurant se trouve à un bout du nouveau bâtiment et que 125m. plus loin, soit l'autre partie du bâtiment, il y a une cafétéria. Cela va-t-il générer des allers-retours dans les couloirs ?.
Le Chef du Service du travail indique qu'un repas chaud doit être proposé aux participants des mesures à prix modique mais ces derniers ne sont pas obligés de le prendre. Beaucoup de participants prennent eux même leur nourriture et ils peuvent la consommer sur place. Une autre partie préfère sortir du bâtiment et consommer dans les établissements publics. Avec le système de vente à l'emporter, les gens sortent du bâtiment et vont acheter la nourriture et reviennent dans le coin cafétéria. Ce dernier n'a pas été prévu à côté du restaurant pour ne pas troubler les futurs consommateurs et pour avoir un lieu pour les personnes « en mesure ».

Un-e commissaire se demande si la Fondation Lausannoise d'Aide par le Travail (FLAT) va louer les locaux ou si elle en jouira à titre gratuit.
Pour l'histoire, la FLAT a été créée suite à la dissolution de la caisse de chômage de la Ville, la Municipalité avait décidé lors de la création de cette fondation, il y a 40 ans, que les frais de fonctionnement seraient à charge du budget communal mais que comme c'est le cas actuellement, tous les frais de fonctionnement y compris les loyers et les salaires du personnel de la FLAT sont pris en charge par le Service du travail et inscrits à son budget.

Un-e commissaire souhaite savoir ce que couvrent les recettes encaissées par le Service du travail et sur quelles bases se font les rémunérations reçues par les mandants externes. Il/elle s'interroge sur le sens du préavis qui est pour lui un préavis d'investissement du patrimoine administratif, alors que les lignes du budget « recettes » sont à zéro.

Le Chef du Service du travail répond que les mandants sont, par ordre d'importance, le SDE avec une subvention annuelle de 5 millions, la Confédération par le SECO pour environ 1 million, puis le SPAS et l'AI qui a des règles de financement différentes, soit un paiement par prestation individuelle. Le total des produits ne couvre pas l'entier des charges, mais le ratio est généralement proche de 93% aux comptes de fonctionnement. La marge de manœuvre dont dispose Emploi Lausanne est d'augmenter les subventions – ce qui n'est pas possible du côté du SDE, car les règles de financement ont changé et le Service du travail reçoit la subvention maximale possible soit 5 millions – reçues de ses mandants, le SPAS par exemple, ou de proposer des prestations supplémentaires à l'AI. Emploi Lausanne cherche également à vendre davantage de prestations, sous la forme de services et de biens.

Le Chef du Service du travail répond également que le 100% du préavis est à la charge de la commune, car les charges d'investissement ne peuvent pas être prises par le SDE, étant donné que nous recevons déjà la subvention maximale de 5 millions.

La présidente rappelle que le préavis est l'aménagement des locaux de Sévelin 8-14, mais il semble que nombre de conseillers-ères sont très demandeurs sur le fonctionnement du restaurant actuel visité Au Goût du Jour et de se demander s'il ne va pas faire de la concurrence à la cafétéria de l'ETML et de l'EPSIC et qu'aucun budget d'exploitation n'était joint dans le préavis.

Le Chef du Service du travail précise que la Commission cantonale de gestion du programme des emplois temporaires, qui réunit les partenaires sociaux et le SDE, veille à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence. Les prix qui doivent être pratiqués dans les restaurants d'application sont contrôlés. La liste des prix du restaurant *Au Goût du jour* va être soumise à Gastrovaud qui va se prononcer sur cette dernière et veiller pour ne pas avoir de distorsion de concurrence dans une zone géographique donnée. Toutes les charges et les produits sont dans le budget de la Ville, il ne peut donc pas y avoir de faillite du restaurant. Le seul risque qui pourrait survenir consisterait en une forte diminution de demandeurs d'emploi dans le domaine de la restauration, ce qui pourrait amener le SDE à revoir son offre de mesures du marché du travail dans ce domaine et à supprimer certains restaurants d'application. Le Service du travail pourrait donc être contraint de fermer la mesure *Au Goût du Jour*. Mais les risques que le SDE prenne une telle décision paraissent extrêmement faibles, étant donné le taux de chômage actuel dans ce secteur au niveau cantonal et vu que la restauration est le domaine qui regroupe le plus grand nombre de demandeurs d'emploi à Lausanne.

Concernant la durée de l'amortissement et la charge d'intérêt, l'Adjoint au chef de service répond qu'il se fait sur 10 ans, donc CHF 50'000.-/an. Si le tableau de la page 4 du préavis s'arrête en 2023, c'est uniquement en fonction des standards imposés par le Service financier pour ce type de document. S'agissant de la charge d'intérêt, celle-ci est calculée et transmise par le Service financier de la Ville.

Un-e commissaire s'étonne que la ville de Lausanne puisse concurrencer les entreprises privées formatrices et proposer des mesures.
Le Chef du Service du travail répond que le SDE mandate et subventionne 80 organisations différentes, afin d'organiser les mesures du marché du travail ; la grande majorité de celles-ci sont privées. Certaines mesures incluant une pratique professionnelle sur un lieu de travail sont onéreuses et n'intéressent pas les organismes privés à but lucratif, c'est la raison pour laquelle les principaux organisateurs sont des fondations ou des associations à but non lucratif, ou la Commune de Lausanne. Le Canton travaille avec la Ville depuis plus de 20 ans, car, à cette époque, elle bénéficiait déjà d'infrastructures et d'un savoir-faire importants.

Après cette discussion générale, quelques remarques sur des points du préavis :

Point 2, Objet du préavis – p. 1
Comment le crédit du compte d'étude va évoluer et comment va-t-il être balancé ? L'Adjoint au Chef de service explique que les crédits d'étude font partie de l'investissement en général. La notion de « balancé » est purement technique, les montants déjà dépensés vont être glissés dans le compte d'investissement général. Les CH 8'000.- dépensés au moment de l'écriture du préavis n'ont pas bougé pour le moment. Il précise que le crédit d'étude disparaît du moment que le crédit d'investissement est voté. Le crédit d'étude est donc inclus dans les CHF 500'000.-.

Point 3.1, Zone d'activités administratives et de formation – p. 2
Pour information, le Service du travail accueille et forme des apprentis, dont certains réalisent leur apprentissage dans le cadre des mesures organisées par Emploi Lausanne.

Point 3.2, Restaurant d'application – p. 3
L'investissement supplémentaire de plus d'un million par la coopérative *Le Logement Idéal* rentre-t-il dans les charges ? M. Tosato répond par l'affirmative et une augmentation de loyer de 5% est prévue. Le Service du travail a fait un *benchmark* entre les loyers actuels et le futur loyer et on arrive plus ou moins à l'équilibre.

Point 4, Cohérence avec le développement durable – p. 3
Qu'est-ce qu'une « Société à 2'000 watts » ? L'Adjoint au Chef de service explique que c'est un concept de type architectural pour que le bâtiment ne génère qu'une consommation de 2'000 watt par an et par habitant. La construction, l'exploitation et la mobilité des personnes sont également visées, l'objectif est d'atteindre 2'000 watts par habitant d'ici à 2150. M. Savary se renseignera pour savoir si ce bâtiment est certifié 2000 watts et la question transmise à l'architecte mandaté par le maître d'ouvrage Logement Idéal relève que l'article du DDP indique que *« l'ouvrage vise un standard environnemental conforme à la « Société 2000 watts » et intègre l'objectif des critères de développement durable selon la méthode SméO développe conjointement par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ».*

Un-e commissaire refusera ce préavis, car il estime que le Conseil communal est en droit d'obtenir un budget d'exploitation. M. Tosato intervient pour préciser que toutes les « mesures » indiquées et qui vont déménager fonctionnent déjà. Elles ont toutes un budget d'exploitation avec des recettes et des dépenses, dont 93% de celles-ci sont couvertes. Le budget d'exploitation d'Emploi Lausanne, qui comprend le restaurant *Au Goût du jour,* a été transmis aux commissaires.

Conclusion :

Les cinq points mentionnés dans les conclusions sont votés en bloc et sont :

Acceptés par 7 voix, 1 non et 2 abstentions.

Lausanne, le 15 octobre 2018

La rapporteure
Marlène Voutat